



Règlement relatif à la publication d'un article dans MASONICA

Considérations générales

MASONICA est une revue semestrielle destinée en priorité à la publication de travaux de recherche des membres actifs, correspondants ou honoraires du GRA (Groupe de Recherche Alpina). Des textes de qualité proposés par d'autres FF peuvent aussi être soumis au Comité de rédaction.

MASONICA publie des articles en français et en allemand.

MASONICA ne publie pas de planches d'orateur. Seuls les textes satisfaisant aux exigences d'un article scientifique (objectivité, documentation solide et citation des sources) peuvent être pris en considération. Dans ce sens, chaque article doit être muni d'un appareil de notes.

L'auteur/e s'engage à fournir un **article original** ne faisant pas l'objet d'une publication antérieure ou simultanée.

Le GRA ne garantit pas la confidentialité du nom de l'auteur d'un travail publié dans Masonica ou dans toute autre publication du GRA. L'usage d'un pseudonyme éventuel est autorisé.

Chapitre I – Processus d'élaboration et de publication d'un article

Article 1 - Droits d'auteurs

La publication d'un article et de textes dans Masonica ou dans toute autre publication du GRA n'entraîne aucune rémunération de droits d'auteurs. Ceux-ci sont acquis au Groupe de Recherche Alpina, qui peut aussi, après avoir soumis le texte traduit à son auteur, le publier dans un de ses documents dans une autre langue que celle de l'article original (langues nationales et anglais).

Un auteur est libre de publier un texte figurant préalablement dans Masonica (ou dans toute autre publication du GRA) dans une autre revue de recherche maçonnique s'il le juge adéquat, à la condition expresse

- d'en avertir le rédacteur en Chef de MASONICA (remyhildebrand@gmail.com);
- de faire figurer au début de la publication ou par une note appropriée de bas de page la référence au GRA avec son adresse de site web (www.masonica-gra.ch), du N° de MASONICA et des pages dans lesquelles le texte a été publié pour la première fois.

Article 2 - Choix d'un sujet

Le choix d'un sujet relève du domaine personnel. Il répond à un intérêt qui peut se développer à la suite d'une discussion, d'un questionnement ou d'une lecture. La motivation est primordiale !

Le futur auteur fera quelques recherches préalables pour s'assurer qu'une documentation suffisante est accessible, et qu'il est possible d'apporter des éléments nouveaux à la connaissance du sujet.

Le comité de rédaction examinera toute étude traitant de la **Franc-Maçonnerie symbolique**, sous l'angle de son histoire, de ses rituels, de ses rapports avec d'autres traditions spirituelles ou courants philosophiques. Cette liste n'est pas exclusive.

Cependant, pour une raison de répartition des compétences entre les différentes autorités maçonniques, MASONICA ne publie pas d'articles centrés sur des rituels de grades ne relevant pas de la Franc-Maçonnerie symbolique des trois premiers grades.



Article 3 - Rédaction

Avant de commencer la rédaction, **il est fortement conseillé d'établir un plan** indiquant, par des mots-clés, la structure de l'article et le contenu des chapitres et sous-chapitres.

Typiquement, un texte soumis pour publication doit être formaté comme la présentation d'une recherche, c'est-à-dire :

- **Une introduction**, comprenant une description du sujet, la mention des études déjà publiées, et la question à laquelle le travail cherche à répondre, éventuellement l'hypothèse de départ ;
- **Un exposé des données** utilisées, avec la mention exacte de leurs sources (documents d'archives, références bibliographiques).
- **Une discussion** portant sur la confrontation des données entre elles, ou avec les interprétations formulées par d'autres auteurs.
- **Une conclusion** comportant la réponse à la question posée, ou la confirmation (ou le rejet) de l'hypothèse de départ ;
- **Une bibliographie** donnant la liste de toutes les sources utilisées (publications, archives, documents originaux). Pratiquement, les références bibliographiques sont le plus souvent données sous forme de notes de bas de page, numérotées de façon continue à l'échelle de l'article ;
- **Un résumé**, dans la langue de l'article, d'une longueur comprise entre ½ et 1 page A4.
- Si possible, **une traduction du résumé** dans la deuxième langue de la revue (allemand ou français). Si nécessaire, le comité de rédaction se chargera de la traduction.

Article 4 - Critères prépondérants dans l'évaluation d'un texte

- **L'originalité de la recherche**, qui doit présenter un apport réel à la connaissance du sujet traité. Elle peut se baser sur l'examen de documents inédits (archives) ou sur l'analyse d'ouvrages publiés ayant trait au sujet choisi.
- **Le sérieux et la pertinence** de la recherche documentaire préalable, et la rigueur dans la citation des sources (livres, revues, archives).
- **La profondeur** du travail d'interprétation. Le rejet de la facilité et de la superficialité.
- **L'objectivité et la cohérence** du contenu. L'exclusion de tout discours polémique, obédientiel en particulier.

Article 5 - Processus de publication

- Envoyer le projet d'article de préférence sous format WORD en pièce jointe d'un courriel adressé au rédacteur en chef de MASONICA (remyhildebrand@gmail.com) avec copie au secrétariat du GRA : info@masonica-gra.ch.
- Dès sa réception, le rédacteur en chef de MASONICA juge dans une première analyse si la forme et le contenu de l'article peuvent être soumis au comité de rédaction. Dans le cas contraire, il demande des modifications ou des compléments d'information à l'auteur.
- Une fois le document révisé obtenu, le rédacteur en chef sollicite l'avis du comité de rédaction qui statue :
 - Si l'article peut être accepté tel quel ;
 - S'il est accepté sous réserve de modifications ;
 - S'il est refusé en l'état, tout en indiquant quelles améliorations en profondeur devraient être apportées pour une nouvelle soumission.



- Le rédacteur en chef communique la décision du comité de rédaction à l'auteur et lui indique dans quel numéro de MASONICA l'article, s'il est retenu, sera publié. Il lui communique aussi quelles modifications éventuelles sont requises.
- Lors de la publication, l'auteur, s'il n'est pas membre du GRA, reçoit gratuitement un exemplaire de la revue dans laquelle son article est inséré.

Chapitre II – Règles concernant la rédaction d'un article

Article 6 - Règles générales

- Le texte est fourni à la rédaction sur **un tirage papier et sur support informatique** (email, cédérom), traitement de texte Word pour Windows ou Macintosh. L'auteur/e fournit également ses titres et son adresse postale. L'auteur-e est par ailleurs prié-e de fournir une courte notice biographique (maximum 20 mots).
- En principe, un article comptera entre 6'000 à 12'000 signes, espaces et notes compris.
- Rédiger le texte en Word, format A4, (police Times New Roman, 11), avec interligne simple à l'intérieur des paragraphes.
- **Segmenter** le texte en **chapitres** (avec titres) et, si nécessaire, sous-chapitres.
- Séparer les chapitres, sous-chapitres et paragraphes par des espacements de 6 pt (interligne simple + 6pt).
- Ne pas utiliser de style prédéfini ou de mise en page sophistiquée, idéalement écriture standard avec la police Times New Roman, 11, interligne 1, justifié et marges égales.
- Pas de césure, de tabulation ou de feuilles de style (texte au kilomètre).
- Majuscules non accentuées.
- Mises en évidence des termes en langues étrangères en **italique**.
- L'utilisation du présent historique est préférable au passé simple.
- Pour faciliter l'indexation, les personnages cités sont tous identifiables (prière de les extraire sous forme de liste, avec prénom et nom, en annexe).

Article 7 - Notes de bas de page

- **Les notes et références bibliographiques** seront insérées comme « notes de bas de page », en utilisant le Menu « Références » dans Word et en cliquant sur « Insérer une note en bas de page ».
- Idéalement, les notes sont aussi brèves que possible et non discursives. Exceptionnellement, elles peuvent être une extension des propos développés dans le corps de texte.
- Appel de note avant la ponctuation.
- Notes de bas de page numérotées en continu, placées au bas de chaque page par appel automatique.
- Les renvois sont désignés par le terme « **voir :** ».

Article 8 - Titres et sous-titres

- Le titre doit être précis, accrocheur si possible, et synthétique. Il ne doit pas dépasser 10 mots.
- Pas de sous-titre au-dessous du titre de l'article.
- Intertitres ou sous-titres en 12 points et en gras (les intertitres sont essentiels pour guider le lecteur).
- Deux niveaux de sous-titres au maximum.



Article 9 - Citations

- Citations entre guillemets français « ... ».
- Si la citation ne dépasse pas deux lignes, elle sera insérée dans le texte entre guillemets. Au-delà de trois lignes, elle sera entre guillemets et séparée du texte par un saut de paragraphe.
- Les adjonctions ou suppression à l'intérieur des citations sont entre [...].

Article 10 - Références bibliographiques

- Les références bibliographiques doivent être données dans le même format que les exemples ci-dessous.

Ouvrages

- Lors de la première occurrence : prénom (en toutes lettres et minuscules) et nom de l'auteur (minuscules), titre (en italique), lieu d'édition : éditeur, année de parution, mention de la collection entre parenthèse.
 - Jean Servier, *L'homme et l'invisible*, Paris, Robert Laffont, 1964.
 - Jean Servier, *L'homme et l'invisible*, Paris, Robert Laffont, 1964, pp. 84-85.
- Dès la deuxième occurrence : prénom et nom de l'auteur (minuscules), titre abrégé, **op. cit.**
 - Jean Servier, *L'homme et l'invisible*, op. cit., p 84
 - Paris, Robert Laffont, 1964.
- Si la deuxième occurrence suit immédiatement la première : emploi de **ibid.**
- Si la deuxième occurrence renvoie au même titre et à la même page : emploi de **Idem.**

Articles

- Prénom (minuscules) et nom de l'auteur (minuscules), titre de l'article entre guillemets « in » en romain, titre de la revue en italique, numéro, année de parution, pages.
 - Article dans un périodique : André Nahum, « *Taoïsme et pensée maçonnique* », in *Masonica*, n° 31, 2012, pp. 43-62.

Sites internet

- On citera la date de consultation et si possible l'auteur ou l'institution d'où provient le texte cité.
 - Site web : FREEMASONRY. HISTORY. CHINESE FREEMASONS. Site de la Grand Lodge of British Columbia and Yukon. in freemasonry.bcy.ca/history/chinese_freemasons/, article consulté le 30 janvier 2014.

Article 11 - Illustrations

- L'auteur a la possibilité d'illustrer son texte à l'aide d'illustrations, de photographies, de dessins et de graphiques en noir/blanc ou couleurs. Ils seront numérotés et accompagnés d'une légende placée sous ceux-ci.
- Il s'assurera que les illustrations utilisées sont **libres de droit d'auteur**.
- Les illustrations éventuelles sont fournies sous forme de photographies argentiques, de diapositives de qualité, d'ektachromes ou sous la forme d'images numérisées à 600 dpi pour une largeur d'au moins 12,5 cm enregistrées au format .tif (éventuellement .jpeg).
- Les légendes des illustrations sont à fournir en annexe, selon le modèle suivant :
 - Artiste, titre, date, technique ou support, provenance (crédit photographique).
- Si l'article compte plus de 3 illustrations, les auteur/e/s sont prié/e/s d'établir une liste de priorités (images indispensables, images utiles). Mais en aucun cas les articles ne peuvent compter plus de 10 images.
- Les graphiques et tableaux doivent être fournis avec leur fichier Excel d'origine.



- Le choix définitif de l'iconographie est de la responsabilité de la rédaction.

Article 12 - Abréviations générales

Les abréviations suivantes sont à utiliser :

- autres éditeurs, auteurs, lieux : et al.
- dirigé : dir.
- édité : éd.
- édités : éds
- folio(s) : fo
- numéro : n°
- numéros de volumes en chiffres romains : v. XVI
- page ou pages : p. ou pp.
- page(s) et suivante(s) : pp. 4 ss.
- sans date : s.d.
- siècles en chiffres romains avec utilisation de l'exposant : XVIII^e siècle sommes, altitudes, chiffres de la population, dates et années en chiffres arabes : 1845 m., 28 décembre 1924
- tome : t.
- volume : v.

Article 13 - Conventions

Les noms suivants prennent une **majuscule** : **Franc-Maçon, Franc-Maçonnerie, Frère, Apprenti, Compagnon, Maître, Loge, Maçon.**

La rédaction d'expressions maçonniques doit suivre les règles suivantes, notamment dans l'utilisation de guillemets et d'italique :

- Loge « Liberté » n° 21
- Obédience *Grande Loge Suisse Alpina* (GLSA)

Chapitre III - Contacts

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec le comité de rédaction de Masonica

- Rédacteur en chef : Rémy Hildebrand ; +41 78 898 86 60 ; remyhildebrand@gmail.com
- Rédacteur adjoint – langue française : Alain Marchand ; +41 79 527 95 85 ; almarshand@aol.com
- Rédacteur adjoint – langue allemande : André Bamat ; + 41 79 403 31 03 ; andre.bamat@gmx.ch